

Objet	Domaine d'application
Ce mode opératoire décrit le transport des échantillons, effectués dans les services de soins du centre hospitalier de Savenay jusqu'au laboratoire de biologie médicale (LBM) du centre hospitalier de Saint-Nazaire.	Ce mode opératoire s'adresse à l'ensemble du personnel de soins du CH de Savenay, aux agents de transport des échantillons et au personnel du laboratoire présent au centre de tri du laboratoire du CH de Saint-Nazaire.

Référence(s)

- Norme NF EN ISO 15189
- SH REF 02 du COFRAC
- Arrêté ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par la Route)
- Instruction d'emballage de l'ADR, dite P650.

Matériel(s) Document(s) associé(s)

<p>Sachet plastique (emballage secondaire) Mallette jaune semi-rigide (emballage tertiaire) <u>Pour les prélèvements urgents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sachet rouge, - petite mallette bleue semi-rigide <p><u>Pour les prélèvements à destination de l'EFS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sachet EFS - petite mallette verte semi-rigide <p>Pochette isotherme (conservée au congélateur ou au freezer avant utilisation)</p>	<p>Manuel de prélèvement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement en vue d'un examen biologique (LAB-PR-002) - Conservation et transport des échantillons biologiques (LAB-PR-001) <p>Documents spécifiques au laboratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réception des prélèvements (LAB-PR-PRE-001) - Traçabilité de l'heure de dépôt des bilans au LBM par les coursiers (LAB-DE-PRE-011) - Grille d'évaluation du contenu du véhicule de transport (LAB-DE-PRE-005) <p>Documents spécifiques au CH Savenay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de transport du CH Savenay - Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang ou autre liquide biologique
---	--

Processus

1. Déroulement de la tournée

Les sachets des échantillons prélevés par le personnel de soins du CH de Savenay sont déposés en salle de soins du SSR, dans la mallette correspondant aux prélèvements (classique, urgent ou EFS).

a. Déroulement de la tournée du Lundi au Vendredi :

La ou les mallettes sont prises en charge par le chauffeur du CHS de Blain, à l'accueil du CH de Savenay, chaque matin vers 9h.

Arrivée au laboratoire du CHSN vers 9h30.

L'agent de transport dépose les sachets de prélèvements dans la boîte dédiée sur la banque d'accueil du secrétariat et renseigne l'heure de dépôt sur la fiche : *Traçabilité de l'heure de dépôt des bilans au LBM par les coursiers (LAB-DE-PRE-011)*.

NB : Une horloge est accrochée au mur sur la droite de la banque d'accueil du LBM.

b. Prise en charge des prélèvements en dehors des horaires de transport établis :

Les prélèvements sont déposés dans la petite mallette bleue, semi-rigide, identifiée au nom du CH de Savenay, et portant l'étiquette « URGENT » ; cette mallette se trouve dans la salle de soins du SSR.

L'agent des services techniques, en référence à la procédure interne au CH de Savenay, assure le transport des échantillons soit au laboratoire du CHSN, soit à l'EFS. Dépôt par l'agent de transport des sachets de prélèvements à l'endroit indiqué par l'infirmier qui le sollicite.

Au CHSN, pendant la période de permanence des soins (période en dehors des horaires d'ouverture du LBM au public), l'accès au laboratoire de biologie médicale et l'appel aux techniciens se font par le visiophone situé à l'extérieur du LBM, sur la gauche en arrivant par l'entrée URGENCES GYNECOLOGIQUES.

2. Caractéristiques du véhicule transporteur du CH de Savenay

- Véhicule dédié
- Mention de transport de produits dangereux indiquée (catégorie B / moyennement infectieux)
- Véhicule muni d'un extincteur et de gilet fluorescent de sécurité
- Conducteur formé aux risques incendie
- Conducteur informé du transport de produits dangereux (la définition de produits dangereux et la conduite à tenir en cas d'accident ont été rappelées à tous les agents du service technique en 2016).
- Séparation conducteur / produits dangereux (mallette transportée dans le coffre du véhicule).

Un document « Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang ou autre liquide biologique » a été rédigé et diffusé au CH de Savenay.

Le laboratoire évaluera régulièrement le contenu du véhicule de transport, au moyen de la grille d'évaluation (LAB-DE-PRE-005), et contrôlera les températures de transport à l'aide de boîtiers déposés dans la mallette.

	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	S. DUPONT, Cadre de santé	20/03/23	<i>Signé</i>
	I. JEUDY, responsable qualité du LBM	08/03/23	<i>Signé</i>
Vérificateur	M. VANDENBULCKE, coordonnatrice des soins	20/03/23	<i>Signé</i>
Approbateur	S. SACHOT-OLLIVIER – biologiste responsable du LBM	31/03/23	<i>Signé</i>
Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le			18/04/23

